

BTS SP3S

Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social



Diplôme de Niveau III

Durée de la formation : 2 ans

Rythme d'alternance en moyenne : 2 jours en Entreprise et 3 jours à l'UFA

Statut : Salarié (Sous contrat d'apprentissage)

Description du métier

Le titulaire du BTS SP3S est l'interlocuteur privilégié de l'utilisateur. Il analyse ses besoins, lui propose des prestations et des services adaptés, assure la gestion de son dossier. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels. Selon les secteurs et les établissements, les dénominations d'emploi peuvent changer, on retiendra par exemple :

- Gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile
- Coordonateur d'activités sociales auprès de l'enfance, de la personne âgée, handicapée, de la famille,
- Assistant médical dans les centres de lutte contre le cancer
- Assistant aux délégués à la tutelle
- Coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil
- Conseiller d'action sociale dans les organismes de protection complémentaire....

Contenu de l'enseignement

- **Connaissance des publics et des institutions des secteurs sanitaire, social et de la protection sociale:** Les institutions et réseaux (Module A) ; Les publics (Module B) ; Prestations et services (Module C),

- **Techniques professionnelles - Méthodologies et Enseignements généraux :** Techniques de l'information et de la communication professionnelle (Module D), Les relations de travail et la gestion des ressources humaines (Module E), Techniques de gestion administrative et financière (Module F), Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social (Module G) ; culture générale et expression, langue vivante étrangère.

En Etablissements ou services (sanitaires, sociaux, médico-sociaux, socio-éducatifs) :

L'apprenti met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services ou de prestations sociales.

- Dans l'exercice de sa fonction :
- Il procède à l'analyse des besoins
 - Il permet l'accès aux droits
 - Il propose des services et des prestations
 - Il organise et gère leur mise en œuvre
 - Il contribue au service d'information

Niveau III

Débouchés / Secteur d'emploi :

Le titulaire du BTS SP3S exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées : organismes de protection sociale (*caisses de sécurité sociale, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...*), établissements et services sanitaires (*structure de soins, de prévention...*), établissements et services sociaux et socio-éducatifs (*centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection et de jeunesse*), établissements et services médico-sociaux (*pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...*), structures développant des services à caractère sanitaire ou social (*collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...*).

Poursuites d'études

Le BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social a pour objectif l'insertion professionnelle, mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou en licence du champ sanitaire et social. Exemples de formations poursuivies : *Licence pro intervention sociale spécialité accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques ; Licence pro intervention sociale spécialité assistance sociale : travail social et conduite de projet ; Licence pro intervention sociale spécialité gestion de la protection sociale ; Licence pro intervention sociale spécialité médiation sociale.*

Qualités requises

- Un sens de l'organisation, de la méthode et de la rigueur.
- Un esprit d'analyse et de synthèse.
- Une curiosité et une ouverture d'esprit sur l'actualité quotidienne.
- Du dynamisme et un sens de l'initiative.
- Des qualités relationnelles, un esprit d'équipe et de la discrétion.

Recrutement

- **Après le Bac adapté à la spécialité du BTS :** Bac techno ST2S sciences et technologies de la santé et du social; Bac techno STMG sciences et technologies du management et de la gestion spécialité mercatique (marketing) ; spécialité ressources humaines et communication ; spécialité systèmes d'information de gestion.
Bac pro Services de proximité et vie locale

- **La pré-inscription en apprentissage ne sera validée qu'avec la signature d'un contrat d'apprentissage.** Pour la recherche d'entreprise vous devez déposer un maximum de C.V et lettres de motivation et informer le lycée de vos démarches. L'UFA en fonction de votre investissement et de votre motivation appuiera votre candidature auprès d'employeur partenaire. La période légale pour signer un contrat d'apprentissage est de 3 mois avant et après la date de rentrée à l'UFA.

